



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026**

**Délibération n° 44 - 2026 /MK**

**Désignation des membres de la Commission Communale des  
Impôts Directs.**

<b>DATE DE CONVOCAION</b> 05 mai 2026
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>
EN EXERCICE : 35
PRÉSENTS : 22
ABSENTS : 13
PROCURATIONS : 06
VOTANTS : 28

L'an deux mille vingt-six, le lundi onze mai, le Conseil municipal de la Commune de Kourou, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en salle des délibérations à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Michael RIMANE, Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Michael RIMANE, Mme Claudine RINGUET, Mme Keila DE PAIVA, M. Albert Frank SAMUELS, Mme Stelly FERNAND-LAURENCIN, Mme Marie-France BANGO, M. Frédéric LLADERES, Mme Mathilde LUBIN, M. Gilles DUFAIL, Mme Myriam SENES, M. Laurent SALINIER, M. Jean-Paul TONY, M. Eric LOUIS, Mme Juliette MONTABORD, M. Mafait SEIDE, Mme Ruanny CANTAO DIAS, Mme Inès LINDOR, Mme Karine MONNERA, Mme Christelle PANSA, Mme Françoise FREDOC, Mme Micheline ANTOINETTE, M. Davy RIMANE.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Enrico BERTHIER, M. Benjamin ZULEMARO, M. Bernard BIREBENT, M. Jean-Marc BLAIZOT, Mme Renata BRAGANCE, Mme Martine PAPAIX, M. Joseph DORCENA, M. Jean-Aubéric CHARLES, M. François RINGUET, Mme Marlène MABIE, M. Jean-Étienne ANTOINETTE, M. Salim FOUHANE, Mme Laura RINGUET.

**PROCURATIONS :**

M. Enrico BERTHIER a donné pouvoir à Mme Karine MONNERA.  
M. Benjamin ZULEMARO a donné pouvoir à Mme Keila DE PAIVA.  
M. Bernard BIREBENT a donné pouvoir à Mme Claudine RINGUET.  
M. Jean-Marc BLAIZOT a donné pouvoir à M. Michael RIMANE.  
Mme Renata BRAGANCE a donné pouvoir à M. Frédéric LLADERES.  
Mme Marlène MABIE a donné pouvoir à Mme Micheline ANTOINETTE.

Les Conseillers Municipaux présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.

Au vu de l'application des articles L. 2121-14 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance.

**Mme Karine MONNERA** a été nommée à cette fonction qu'elle a acceptée.

**Point n°02 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts  
Directs.  
(Rapport n° 2026 – 02 –04 R/MK)**

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Directs.

Cette commission est composée de 9 membres : le Maire ou l'adjoint délégué – Président et huit commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- Avoir 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les huit commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, remplissant les conditions ci-dessus et dressée par notre Conseil municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

La Commission Communale des Impôts Directs doit se réunir au moins une fois par an et intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- Elle dresse avec le représentant de l'Administration Fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux, détermine la surface pondérée, établit les frais d'évaluation correspondants, et participe à l'évaluation des propriétés bâties.
- Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.
- Elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales.

La Commission Communale des Impôts Directs doit en outre :

- Émettre un avis sur les nouvelles valeurs locatives qui lui sont présentées.
- Prendre une décision en ce qui concerne les données révisées proposées par les services fiscaux.
- Peuvent participer aux travaux de la commission, sans voix délibérative, 3 agents communaux.

Je vous propose de désigner les contribuables dont les noms seront transmis aux services fiscaux.

## **Délibération portant sur la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

**VU** le rapport de présentation n° 2026 – 02 – 04 R/MK relatif à la désignation des membres de la Commission Communales des Impôts Directs ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés ;

### **DÉCIDE**

**D'ADOPTER** la liste des contribuables, ci-dessous, en vue de leur nomination par le Directeur Régional des Finances Publiques à la Commission Communale des Impôts Directs.

Mme Franciane GEMAQUE épouse CHOCHO	M. Jean-Paul TONY
M. Philippe DIENER	Mme Katia SAIMBERT
Mme Sylvie CERDAN LOUICHON	M. Serge ARICAT
Mme Marie-Georges RITO	Mme Fabienne ARESTOR
Mme Adeline RITO	M. Joao Felipe DE OLIVEIRA ALVES
Mme Raïssa DA SILVA PEREIRA TORRES	Mme Renée ROSIER
M. Thierry FOURNIER	M. Patrick TIEN
Mme Bernadette HEU épouse MARCHEWSKA	M. Pascal GOMBAULD
M. Benoît BURBAN	M. Alain CHARLES
Mme Martine PAPAIX PUECH	M. Henri SEC
Mme Stelly FERNAND épouse LAURENCIN	M. Benjamin DURAND
M. Gilles DUFAIL	M. Jean-Naël FRANCOIS
Mme Karine MONNERA	Mme Juliana RIMANE
M. Jean-Marc BLAIZOT	Mme Marie-Camille MARCAULT- DEROUARD
Mme Marie-France BANGO	M. Stéphane PIQUEMAL
	M. Yannick CHATELAIN
	Mme Micheline ANTOINETTE

Pour extrait conforme à l'original.

Kourou, le 11 mai 2026

**Pour le Maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe**



**Claudine RINGUET**



Le Maire de la Ville de Kourou soussigné  
Certifie que la présente délibération  
A été transmise au Préfet de la Guyane  
Le 11 mai 2026  
Et publiée le 12 mai 2026

**Pour le Maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe**



**Claudine RINGUET**

